

AIDE A LA REDACTION DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES

OBJECTIF:

Identifier et classer les risques dans l'Entreprise, en vue de mettre en place des actions de prévention pertinentes et de rédiger le *Document Unique d'Evaluation des Risques*.

REFERENCES REGLEMENTAIRES DU CODE DU TRAVAIL:

Décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001

Tous les employeurs doivent tenir à la disposition de l'inspection du travail un document dans lequel sont répertoriés les risques de l'entreprise et les mesures de prévention adaptées prévues. A défaut, des sanctions pénales (...) peuvent être appliquées.

Article R 230.2 du Code du Travail :

« le Chef d'Etablissement prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs de l'établissement, y compris les travailleurs temporaires. Ces mesures comprennent des actions de prévention des risques professionnels, d'information et de formation »

AIDE A LA REDACTION DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES

CONTENU DE L'INTERVENTION :

Il s'agit d'une intervention comprenant pour partie une visite détaillée de ou des établissements de l'entreprise et une partie rédactionnelle :
Visite détaillée de l'Entreprise et de chacun de ses services.

Identification des différents risques :

- Risques professionnels, liés à la nature de l'activité
- Risques matériels, liés aux installations
- Risques humaines et psychosociaux

Evaluation de la dangerosité des risques

Proposition de mesures de prévention adaptées

Rédaction du document unique d'évaluation des risques

Présentation à validation du document final

Mise à jour annuelle du document unique

DUREE:

- *En fonction de la taille de l'Entreprise*